

MATERIAL SAFETY DATA SHEET (MSDS)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
:
Code du produit : 04536

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Laboratory chemicals, Manufacture of substances

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LOBA CHEMIE PVT.LTD.
107 Wode House Road, Jehangir Villa, Colaba
400005 Mumbai - INDIA
T +91 22 6663 6663 - F +91 22 6663 6699
info@lobachemie.com - www.lobachemie.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 91 22 6663 6663 (9:00am - 6:00 pm)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

T; R23/24/25
T; R39/23/24/25

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

MAY & GRUNWALD'S SOLUTION MODIFIED FOR MICROSCOPY

Fiche de données de sécurité

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger :



T - Toxique

Phrases R : R23/24/25 - Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
R39/23/24/25 - Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion

Phrases-S : S4 - Conserver à l'écart de tout local d'habitation
S24 - Éviter le contact avec la peau
S28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec ... (produits appropriés à indiquer par le fabricant)
S35 - Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage
S36/37 - Porter un vêtement de protection et des gants appropriés
S38 - En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié
S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
S59 - Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à la récupération/au recyclage

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Méthanol	(n° CAS) 67-56-1 (Numéro CE) 200-659-6 (Numéro index) 603-001-00-X	>= 99	F; R11 T; R23/24/25 T; R39/23/24/25	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Acute Tox. 3 (Oral), H301 STOT SE 1, H370
MAY AND ARUNWALD'S STAIN	(n° CAS) 68988-92-1	0.01 - 1	Xn; R22 Xi; R36	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Irrit. 2, H319

Textes des phrases R et H: voir section 16

MAY & GRUNWALD'S SOLUTION MODIFIED FOR MICROSCOPY

Fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon. Mesures spécifiques (voir ... sur cette étiquette). Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Premiers soins après contact oculaire	: Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Consulter d'urgence un médecin. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions	: Risque avéré d'effets graves pour les organes.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: L'exposition répétée au produit peut provoquer son absorption par la peau et de ce fait causer un danger sérieux pour la santé. Toxique par contact cutané.
Symptômes/lésions après ingestion	: Toxique en cas d'ingestion. L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO ₂).
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Liquide et vapeurs très inflammables.
-------------------	---

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.
------------------------------	--

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	: Eloigner le personnel superflu.
----------------------	-----------------------------------

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Procédures d'urgence	: Stopper la fuite.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédures de nettoyage	: Recueillir le produit répandu. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.
-------------------------	---

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

MAY & GRUNWALD'S SOLUTION MODIFIED FOR MICROSCOPY

Fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver ... soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Conserver dans l'emballage d'origine. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit sec.
------------------------	---

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains	: des gants de protection
Protection oculaire	: Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires	: Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Blue Coloured.
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: -98 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 65 °C
Point d'éclair	: 11 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Flammable

MAY & GRUNWALD'S SOLUTION MODIFIED FOR MICROSCOPY

Fiche de données de sécurité

Pression de vapeur	: 128 hPa at20 °C
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 0.79 g/cm ³
Solubilité	: Eau: Soluble in all proportions
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Liquide combustible. Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Surchauffe. Flamme nue. Chaleur. Etincelles.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
Irritation	: Non classé
Corrosivité	: Non classé
Sensibilisation	: Non classé
Toxicité à dose répétée	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Mutagénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé

MAY & GRUNWALD'S SOLUTION MODIFIED FOR MICROSCOPY

Fiche de données de sécurité

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Toxique en cas d'ingestion. Toxique par contact cutané.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Product/Packaging disposal recommendations : Éliminer le contenu/réceptacle dans ...

Ecologie - déchets : Déchets dangereux par suite de leur toxicité.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 1230

N° ONU (IMDG) : 1230

N° ONU (IATA) : 1230

N° ONU (ADN) : 1230

N° ONU (RID) : 1230

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation exacte d'expédition/Description (ADR) : METHANOL

Proper Shipping Name (IMDG) : METHANOL

Désignation exacte d'expédition/Description (IATA) : METHANOL

MAY & GRUNWALD'S SOLUTION MODIFIED FOR MICROSCOPY

Fiche de données de sécurité

Désignation officielle pour le transport (ADN)	: METHANOL
Désignation exacte d'expédition/Description (RID)	: METHANOL
Transport document description (ADR)	: UN 1230 METHANOL, 3 (6.1), II, (D/E)
Description document de transport (IMDG)	: UN 1230 METHANOL, 3 (6.1), II (12°C c.c.)
Description document de transport (IATA)	: UN 1230 METHANOL, 3 (6.1), II
Description document de transport (ADN)	: UN 1230 METHANOL, 3 (6.1), II
Description document de transport (RID)	: UN 1230 METHANOL, 3 (6.1), II

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: 3 (6.1)
Étiquettes de danger (ADR)	: 3, 6.1



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: 3 (6.1)
Étiquettes de danger (IMDG)	: 3, 6.1



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	: 3 (6.1)
Étiquettes de danger (IATA)	: 3, 6.1



ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN)	: 3 (6.1)
Étiquettes de danger (ADN)	: 3, 6.1



RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID)	: 3 (6.1)
---	-----------

MAY & GRUNWALD'S SOLUTION MODIFIED FOR MICROSCOPY

Fiche de données de sécurité

Etiquettes de danger (RID) : 3, 6.1



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II
Groupe d'emballage (IMDG) : II
Groupe d'emballage (IATA) : II
Groupe d'emballage (ADN) : II
Groupe d'emballage (RID) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : FT1
Disposition spéciale (ADR) : 279
Quantités limitées (ADR) : 1L
Quantités exceptées (ADR) : E2
Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC02
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T7
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP2
Code-citerne (ADR) : L4BH
Dispositions spéciales pour citernes (ADR) : TU15
Véhicule pour le transport en citerne : FL
Catégorie de transport (ADR) : 2
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention : CV13, CV28
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) : S2, S19
Danger n° (code Kemler) : 336
Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : D/E
Code EAC : •2WE
Code APP : A(fl)

- Transport maritime

Special provision (IMDG) : 279
Quantités limitées (IMDG) : 1 L

MAY & GRUNWALD'S SOLUTION MODIFIED FOR MICROSCOPY

Fiche de données de sécurité

Quantités exceptées (IMDG)	: E2
Packing instructions (IMDG)	: P001
IBC packing instructions (IMDG)	: IBC02
Tank instructions (IMDG)	: T7
Tank special provisions (IMDG)	: TP2
EmS-No. (Fire)	: F-E
EmS-No. (Spillage)	: S-D
Stowage category (IMDG)	: B
Stowage and handling (IMDG)	: SW2
Point d'éclair (IMDG)	: 12°C c.c.
N° GSMU	: 131

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E2
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y341
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 1L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 352
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 1L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 364
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 60L
Disposition particulière (IATA)	: A104, A113
Code ERG (IATA)	: 3L

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	: FT1
Dispositions spéciales (ADN)	: 279, 802
Quantités limitées (ADN)	: 1 L
Quantités exceptées (ADN)	: E2
Transport admis (ADN)	: T
Équipement exigé (ADN)	: PP, EP, EX, TOX, A
Ventilation (ADN)	: VE01, VE02
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	: 2

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID)	: FT1
Disposition particulière (RID)	: 279
Quantités limitées (RID)	: 1L
Quantités exceptées (RID)	: E2
Packing instructions (RID)	: P001, IBC02
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	: MP19
Instructions de transport en citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: T7
Dispositions spéciales relatives aux citernes mobiles et aux conteneurs pour vrac (RID)	: TP2
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	: L4BH
Dispositions spéciales pour les citernes RID (RID)	: TU15
Catégorie de transport (RID)	: 2

MAY & GRUNWALD'S SOLUTION MODIFIED FOR MICROSCOPY

Fiche de données de sécurité

Dispositions spéciales relatives au transport – Chargement, déchargement et manutention (RID) : CW13, CW28
Colis express (RID) : CE7
Numéro d'identification du danger (RID) : 336

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Contains no substances with Annex XVII restrictions

Ne contient pas de substance candidate REACH

Ne contient pas des substances Annexe XIV.

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

AwSV/VwVwS Annex reference : Classe de danger pour l'eau (WGK) 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification according to AwSV, Annex 1)
12th Ordinance Implementing the Federal Immission Control Act - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Danemark

Class for fire hazard : Classe I-1
Store unit : 1 litre
Classification remarks : F <Flam. Liq. 2>; Emergency management guidelines for the storage of flammable liquids must be followed
Recommandations réglementation danoise : Young people below the age of 18 years are not allowed to use the product
Pregnant/breastfeeding women working with the product must not be in direct contact with the product

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3
-----------------------	--

MAY & GRUNWALD'S SOLUTION MODIFIED FOR MICROSCOPY

Fiche de données de sécurité

Acute Tox. 3 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
STOT SE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 1
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H311	Toxique par contact cutané
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H331	Toxique par inhalation
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes
R11	Facilement inflammable
R22	Nocif en cas d'ingestion
R23/24/25	Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
R36	Irritant pour les yeux
R39/23/24/25	Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
F	Facilement inflammable
T	Toxique
Xi	Irritant
Xn	Nocif

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit